



## condamnation braquage peine encourue

Par **emilix**, le **31/10/2009** à **17:23**

Bonjour,

Mon copain vient d'être mis sous mandat de dépôt pour braquage et séquestration. A savoir qu'il a agit sous l'influence d'un autre gars qui était l'organisateur. Mon copain ne tenait pas d'arme à feu en main, n'a violenté personne. Mais son complice a tapé le gérant et a enfermé les employés du magasin qui étaient là. Pouvez vous me dire ce que risque mon copain? Je pense moins que l'autre vu qu'il n'a été selon moi "que" complice...

Son avocat m'a dit sans rentrer dans les détails car apparemment il n'a pas le droit que peut être qu'il ne sera pas jugé aux assises. Pensez vous que c'est possible? Il m'a dit aussi qu'il demanderait une liberté provisoire en attendant le jugement? pensez vous que cette demande a des chances d'être acceptée?

Merci d'avance

Par **djams92**, le **03/12/2009** à **23:52**

BONSOIR, mon frère a fait la même erreur que ton copain, peux tu me dire si ton copain a été jugé. si oui quelle est sa peine, son âge, s'il avait un casier.  
merci par avance

Par **emilix**, le **04/12/2009** à **10:13**

bonjour,

non, mon copain n'a toujours pas été jugé. Il a un casier judiciaire pour des faits sans gravité et a 25 ans. Quel est le cas de ton frère? A t'il été condamné?

Merci de me répondre  
Bon courage

Par **djams92**, le **04/12/2009** à **18:37**

il a 20 ans, avec un casier sans gravité aussi, il est mis en examen pour le moment, je saurais ce soir s'il est condamné enfin soit c'est mandat de depot soit liberté provisoire.

Par **emilix**, le **04/12/2009** à **20:07**

je croise les doigts alors pour ton frere. Viens me dire ce qu'il a pris. Ton frere etait t'il en detention provisoire? a t'il deja fait une partie de son mandat de depot? Est il jugé aux assises?